

La revalorisation des minimas sociaux, l'automatisation du versement du RSA et le RUE doivent permettre d'adresser des enjeux sociaux cruciaux en Outre-Mer

Avertissement : cette note a été rédigée lors de l'élection présidentielle de 2017. Elle reste d'actualité du point de vue des propositions.

A- CONTEXTE

La revalorisation des minimas sociaux et l'automatisation du RSA vont lutter efficacement contre la pauvreté.

Les territoires d'outre-mer sont par ailleurs très directement concernés par les bénéficiaires du RUE : il s'agit de petites économies, avec des offres d'emplois forcément limitées, malgré une démographie toujours forte, des personnes diplômées qui migrent en métropole, ceux qui restent ayant souvent un faible niveau de qualification.

En s'insérant dans l'ensemble des dispositifs existants, le RUE doit ainsi permettre de faire face à plusieurs problématiques sociales dans les Outre-mers :

- **Un chômage endémique, qui a encore crû sous le dernier quinquennat.** Le taux de chômage moyen des départements d'Outre-Mer en 2015 s'élevait à 22,9% (chiffres INSEE, chômage au sens du BIT), soit plus du double de celui constaté en France métropolitaine.

En novembre 2016, les quatre départements d'outre-mer totalisaient 336 630 demandeurs d'emploi (source Pôle Emploi). Dans ce chiffre global, plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont issus de La Réunion. Les chiffres sont plus alarmants encore si l'on regarde l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans chaque DOM depuis le début du quinquennat de François Hollande, en mai 2012, en cumulant les catégories A, B et C de Pôle emploi. En Guyane, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 27,59%, de 16,49% à La Réunion, de 8,99% en Guadeloupe et de 4,33% en Martinique (source Pôle Emploi). **Le chômage des moins de 25 ans atteint des niveaux considérables** dans les DOM puisqu'il s'élevait à 51,4% en 2015 (chiffres INSEE). Il atteint 55% en Guadeloupe sur l'année 2015.

- Même s'il n'est pas calculé en tant que tel par l'INSEE, le **halo du chômage** en outre-mer est a priori plus élevé que celui constaté en métropole, suivant les corrélations constatées sur le chômage global et chômage des jeunes. En métropole, l'INSEE dénombrait en 2014 1, 371 millions de personnes

prises dans le halo du chômage, soit 4,76% de la population active (estimée en 2012 à 28,8 millions de personnes).

- **Les 18-24 ans affichent un niveau scolaire très en-deçà de celui constaté en métropole.** Selon une étude du ministère de l'Éducation Nationale réalisée lors de la journée « défense citoyenneté », la part de jeunes de 18 ans en difficulté de lecture atteint 10 % en moyenne pour l'ensemble de la France (données 2012), mais entre 30 et 75 % dans les Dom : le taux atteint 27,6 % à La Réunion, 30,4 % en Martinique, 33 % en Guadeloupe mais aussi 48,4 % en Guyane et 74,9 % à Mayotte. Parmi ces jeunes en difficulté, le ministère estime qu'une part non négligeable est en situation d'illettrisme (données 2011) : 15,5 % à La Réunion, 17 % en Martinique, 20 % en Guadeloupe et 28 % en Guyane. A Mayotte, pas moins de 44 % des jeunes de 18 ans seraient illettrés. Au-delà de l'illettrisme proprement dit, la scolarisation des jeunes des DOM reste très en-deçà des pratiques de la métropole, et entre les DOM eux-mêmes les écarts sont conséquents. Un quart des jeunes martiniquais, guadeloupéens et réunionnais de 20 à 24 ans ayant quitté le système scolaire n'ont que le niveau du primaire, contre 14 % en métropole (données 2009 du recensement). Le chiffre atteint 53 % en Guyane. A Mayotte, la non-scolarisation reste massive : selon les données du recensement 2007, 40 % des jeunes de 18 à 24 ans n'ont jamais été scolarisés, 60 % ont au plus le niveau primaire.

- **Les Outremer figurent parmi les territoires les plus pauvres de la République.** D'après une étude du Centre d'observation et de mesures politiques sociales (COMPAS) qui [s'est penché sur les taux de pauvreté des plus grandes villes françaises](#), les villes des départements d'Outre-Mer figurent parmi les plus pauvres du pays. Avec un taux de pauvreté de 44%, la ville de Saint-Pierre à la Réunion est classée 2^e, elle est suivie du Tampon (43%) et de Saint-Paul (39%). La ville de Saint-Denis (36%) est 6^e, Fort de France 8^e.

B- UNE POLITIQUE ACTIVE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'INCLUSION SOCIALE

Dans le cadre de sa campagne, deux mesures proposées par Benoît Hamon pourraient permettre une hausse notable du niveau de vie dans les départements d'outre mer :

- La hausse de 10 % des montants des minima sociaux ;
- La mise en place progressive du revenu universel d'existence, pour les jeunes de 18 à 25 ans à partir de 2018.

1. Une augmentation de 10 % des montants des minima sociaux pour aider les foyers domiens les plus pauvres

BH a annoncé une **augmentation de 10 % des montants servis au titre de l'ensemble des minima sociaux**. Sont principalement concernés le revenu de solidarité active (RSA), destiné aux ménages les plus pauvres, l'allocation adultes handicapés (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS, demandeurs d'emploi en fin de droits) et l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA¹). Dans certains départements d'Outre-mer, une allocation spécifique, le revenu de solidarité outre-mer, est perçue par certains de nos concitoyens. Elle fera également l'objet d'une revalorisation. **Au total, plus de 300 000 personnes bénéficieraient de cette mesure.**

Département	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	DOM
Nombre d'allocataires (2015)	86 180	69 851	29 960	164 064	6 146	321 710

A Mayotte, certains minima ne sont pas versés (ASI par exemple) et les montants ne sont pas les mêmes qu'en métropole et dans les autres DOM. Depuis la départementalisation, les montants servis augmentent régulièrement et se rapprochent des montants métropolitains. Pour éviter tout déséquilibre économique du département, ce mouvement est toutefois étalé sur plusieurs années. La revalorisation de 10 % doit donc s'entendre comme une hausse supplémentaire de 10 % par rapport à ces trajectoires de revalorisation déjà lancées et qui doivent se poursuivre en 2017 et 2018.

Par ailleurs, **l'automatisation du versement des minima sociaux** à horizon 2020 permettra également à près de 100 000 personnes pauvres supplémentaires de bénéficier d'une aide, en faisant disparaître le non-recours aux droits sociaux.

2. La mise en place d'un revenu universel d'existence de 18 à 25 pour favoriser l'autonomie des jeunes domiens

A partir de 2018, les jeunes de 18 à 25 ans auront par ailleurs droit au revenu universel d'existence « jeunes » de 600 € sans condition de ressource. Ce nouveau dispositif préfigure la mise en place d'un revenu universel d'existence versé à tous. Au total, ce sont plus de 240 000 jeunes qui

¹ - D'autres minima sont également concernés par la revalorisation : l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA), et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

bénéficieraient de cette mesure d'après de premières estimations partielles soit près de 12% de la population.

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	DOM
18-24 ans en 2018	40 000	30 000	29 620	91 593	50 499	241 712
en % de la population	10%	8%	12%	11%	24%	12%

Dans le cas de Mayotte, la question du montant servi devrait être mise au regard de la trajectoire d'évolution fixée pour le RSA (le montant du RUE jeune ayant été déterminé par référence à celui du RSA).

A noter par ailleurs, le droit au RUE jeunes sera conditionné à un critère de résidence régulière sur le territoire français et d'ancienneté de présence.

Si le RUE n'a pas vocation à se substituer aux mécanismes de formation qui demeurent plus que jamais indispensables, il permettrait d'assurer un revenu de transition pour les jeunes des Outremer en mal de qualification, que ce soit le temps de réaliser une formation ou pour engager des études supérieures.

Plus généralement, le RUE vise à assurer à tous un « droit à l'estime de soi » et une inclusion dans la société qui ne repose pas uniquement sur un emploi salarié à durée indéterminée. Le RUE doit être perçu comme un outil d'émancipation individuelle, offrant une capacité de choix, en particulier aux publics les plus fragiles dans notre société (jeunes de 18 à 25 ans ; personnes prises dans le halo du chômage – temps partiel subi, contrats courts ; chômeurs ; salariés peu qualifiés aux métiers pénibles...). Cette émancipation présente des bénéfices directs concrets au travers d'un meilleur appariement de l'offre et de la demande de travail (et donc une meilleure productivité, une réduction des *burn-out* & *bore-out*) et d'une limitation des coûts de l'exclusion.